

Plan AZ

1. Frais ambulatoires et soins dentaires

Maladie | Accident | Accouchement

Monde entier	• S'il n'y a pas de séjour hospitalier planifié en dehors de l'Union européenne
Formalités médicales	• Néant

Remboursement à **80%**, même en cas de non intervention de la mutualité. ¹

- Visites / consultations : libre choix du docteur
- Prestations médicales : soins infirmiers, physiothérapie, kinésithérapie
- Adjuvants médicales : attelles, béquilles, verres de lunettes lentilles de contact, lombostat, semelles orthopédiques, appareils auditifs, bandages pour hernies, bas à varices
- Prothèses médicales
- Pansements
- Médecine alternative : homéopathie, ostéopathie, chiropraxie, acupuncture
- Médicaments allopathiques et homéopathiques
- Soins dentaires et traitements orthodontiques

Remboursement à **60%**, même en cas de non intervention de la mutualité. ¹

- Prothèses dentaires ²
- Bridges ²
- Couronnes ²
- Implants ²
- Montures de lunettes ^{2 3}: maximum de 85€

¹ Intervention maximale jusqu'au capital défini dans les Conditions Particulières d'Assurance (C.P.A.). Si la personne assurée bénéficie uniquement des 'gros risques' auprès de la mutuelle, une intervention fictive de la mutuelle sera déduite (si la nomenclature de l'INAMI prévoit un remboursement). En cas de non-intervention de l'assurance maladie légale, le taux de remboursement prévu dans la police est maintenu.

² Stage: 9 mois

³ Stage de 36 mois pour la 2^{ème} monture